Profanation du Monument aux Morts de Colomiers le 11 novembre 2026 : réaction de Karine Traval-Michelet

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 12 novembre 2026

Profanation du Monument aux Morts de Colomiers le 11 novembre 2026 : réaction de Karine Traval-Michelet

« Lors de la commémoration du 11 novembre 1918, un évènement extrêmement grave s'est produit. Mais avant de le décrire, je rappelle ce qu'est la commémoration du 11 novembre 1918, à Colomiers.

Il s'agit tout d'abord d'une cérémonie intergénérationnelle, réunissant des Columérines et des Columérins de tous horizons : élus, jeunes conseillers des CME/CMJ, présidents et membres des associations d'anciens combattants, porte-drapeaux, élèves des écoles et des collèges, leurs enseignants, forces de secours et de sécurité. Cette année encore, ils étaient présents en nombre, un jeune élève a lu un texte fort émouvant avant mon discours.

Et qu'avons-nous dit dans nos propos ? Qu'avons-nous fait lors de cette commémoration ? ***Nous avons transmis.*** *Nous avons transmis l'histoire de cette guerre et ses terribles conséquences. Nous avons fait notre devoir d'histoire et de mémoire. Nous avons participé à éveiller les consciences. Nous avons rappelé, dans notre monde en bascule et alors que même ici, en France, la violence et l'ultra-violence tendent à prendre la place des mots et du dialogue, nous avons rappelé la fragilité de la démocratie et de la paix. Nous avons rappelé combien nous devons défendre notre République si souvent attaquée.*

Notre commémoration à Colomiers est faite de discours humanistes, de discours de paix, elle est aussi placée sous le signe des symboles et des hommages.

Nous rendons hommage à cette occasion à 59 columérins morts lors de cette terrible 1ère guerre mondiale. 59 Columérins morts sur 2000 habitants que comptait alors Colomiers. 59 familles meurtries, sans compter celles qui ont accueilli le retour des blessés, des gueules cassées et d'hommes à jamais traumatisés.

C'est un moment très émouvant et empreint d'un profond respect. C'est un moment d'unité. C'est un moment où nous faisons société, où nous faisons nation.

Cette commémoration se déroule donc chaque année devant notre Monument aux morts, place de l'Eglise. Ce lieu que nous avons réaménagé en parfait accord avec les associations d'anciens combattants puisque les statues étaient auparavant placées sur la place du souvenir, près de

l'ancien cimetière. L'ensemble de l'édifice a été réuni sur ce nouveau parvis. Nous l'avons inauguré le 8 mai 2025.

Notre unique mémorial est donc un édifice public qui fait partie de notre patrimoine communal. *Il nous est hautement précieux car il est le témoin de notre histoire, aujourd'hui et pour les futures générations. Il est un lieu de mémoire, celle qui définit nos identités, qui éveille nos émotions, qui construit notre présent et l'avenir. Sans mémoire, la probabilité que les périodes funestes du passé se reproduisent est grande. Oui, il faut « savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ».*

Notre Monument aux morts est un lieu de recueillement au même titre qu'un cimetière.

Or, ce 11 novembre 2026 restera entaché par une profanation. Une profanation est ainsi définie : *« La profanation est l'action de souiller, de dégrader ou de manquer gravement de respect envers un lieu, un objet, un symbole ou une personne considérés comme sacrés, précieux ou dignes de vénération ». La profanation est passible de sanction pénale, prévue par l'article 13 de la loi du 19 décembre 2008 qui stipule : « La violation ou la profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »*

C'est donc la sanction à laquelle s'expose le ou les auteurs de l'inscription « Hélène-Boucher 1965-2027 », apposée par un autocollant, au-dessus des noms de nos anciens, gravés sur notre Monument aux morts. Cette inscription faisait référence au groupe scolaire Hélène-Boucher dont la fermeture est en réflexion pour la rentrée scolaire 2027, en raison de la baisse considérable année après année de ses effectifs et dont les élèves bénéficieront de la nouvelle carte scolaire.

Un tel acte de profanation a suscité des réactions de colère parmi les personnes présentes à la commémoration. Cela n'a pu que nuire à la démarche du collectif opposé à la fermeture de l'école Hélène-Boucher. Elle en est discréditée.

Une expression dit : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur de ce monde ». Je dirais que méconnaître le respect d'une commémoration et profaner un Monument aux morts, c'est ajouter à la violence de notre société ; c'est aussi battre en brèche le devoir d'histoire et de mémoire devant les citoyens, les anciens combattants et les enfants. Un tel acte est terriblement anticivique et antirépublicain. Il est condamné par la loi.

C'est pourquoi j'ai déposé, dès ce jeudi 12 novembre, une plainte auprès du Procureur de la République.

En ma qualité de maire et en tant que citoyenne, je condamne fermement cet acte de délinquance, de violence et j'espère que la profanation dont notre Ville a été victime en ce 11 novembre 2026 sera sévèrement punie si le ou les auteurs étaient identifiés.

Aucun motif ne peut justifier une telle violence. Pire encore est de s'opposer à un projet de fermeture d'une école, objectivement justifiée et expliquée par ailleurs, en profanant un tel édifice. Il faut manquer cruellement d'éducation ou de connaissance pour commettre un tel acte.

Quant aux symboles, je rappelle que porter atteinte à notre Monument aux morts est nier la dette que nous avons envers nos morts pour la France*, c'est s'attaquer à un pilier de ce qui fait notre union nationale, c'est violer la mémoire de nos morts.*

J'espère qu'à mes côtés, le collectif opposé au projet de fermeture de l'école Hélène-Boucher condamnera sans aucune réserve un tel acte et privilégiera la voie du respect et de l'équilibre dans ses propos et actions afin d'éviter toute incitation à la violence » **a déclaré Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse métropole.**

CONTACT

Anna Beauchamp — Chargée des relations presse et des relations publiques
Mairie de Colomiers
0699025881 · anna.beauchamp@mairie-colomiers.fr